



RÉSERVE DE PARC NATIONAL

PITUAMKEK

Sommaire de l'entente
d'établissement

**Epekwitnewaq Mi'kmaq maw-
lukuti'tiji kt+ki menaqa klo'tmnow**

*« Les Mi'kmaq de l'Î. P. É. travaillent avec
des partenaires en conservation ».*



Située dans le nord-ouest de l'Île-du-Prince-Édouard (Epekwitk, Î.-P.-É.), la région est connue en langue mi'kmaq sous le nom de **Pituumkek** (« bi-dou-ÂM-guèc ») ou « À la longue dune de sable »

« J'ai grandi aux dunes Sandhills, où je courais pieds nus sur les plages et regardais mes parents pêcher. Il s'agit d'un paysage patrimonial mi'kmaq, dont le nom rend hommage à notre longue histoire et à notre relation avec la terre tout en reconnaissant notre belle langue. Notre lien avec cette terre est ancien et sacré. Le processus a été long, et nous attendons avec impatience les prochaines étapes de l'établissement de Pituumkek, qui profitera à tous les Epekwitnewaq (habitants de l'Î. P. É.) et aux Canadiens – sur le plan historique, culturel et environnemental, maintenant et dans l'avenir. »

Chef Darlene Bernard de la Première Nation de l'île Lennox

Coprésidente de l'Assemblée des conseils d'Epekwitk et représentante du Mi'kmaq Epekwitnewaq Kapmentemuow, le gouvernement de la Nation Mi'kmaq de l'Î.-P.-É.

HISTOIRE

2005 · La Mi'kmaq Confederacy de l'Î.-P.-É. commence à élaborer un corpus de recherche sur l'importance culturelle et écologique de la région de Pituamkek. Les dirigeants mi'kmaq organisent des rencontres avec le personnel de Parcs Canada et des représentants du gouvernement provincial pour discuter des possibilités.

2006 · La Mi'kmaq Confederacy de l'Î.-P.-É. élabore une proposition visant à créer une réserve de parc national cogérée ou un autre type d'aire protégée dans la région de Pituamkek (île Hog et dunes Sandhills).

2008 · Les gouvernements mi'kmaq et la Mi'kmaq Confederacy de l'Î.-P.-É. reconnaissent l'île Hog et les dunes Sandhills (Pituamkek) comme un paysage patrimonial mi'kmaq.

2009 · Un groupe tripartite de représentants des gouvernements fédéral, provincial et mi'kmaq entame un dialogue afin de trouver des façons mutuellement acceptables de protéger l'île Hog, les dunes Sandhills et les îles connexes. L'organisme Conservation de la nature Canada commence à acquérir des parcelles de terre dans le secteur aux fins de conservation.

2010 · Les dirigeants mi'kmaq écrivent une lettre au ministre de l'Environnement pour demander à Parcs Canada d'appuyer leur proposition. Parcs Canada reconnaît que l'île Hog, les dunes Sandhills ainsi que les îles barrières revêtent une importance nationale et méritent d'être prises en considération afin de recevoir un statut d'aires protégées.

2010 à ce jour · Les organismes de conservation partenaires, Conservation de la nature Canada et l'Island Nature Trust, collaborent avec L'nuey pour acquérir des terres destinées à la conservation dans la région, établir des relations et obtenir un soutien supplémentaire pour le projet de réserve de parc national Pituamkek.

2019 · Les travaux d'élaboration d'un plan conceptuel pour une réserve de parc national à Pituamkek débutent officiellement en août 2019 lors du lancement d'une étude de faisabilité et de consultations de la communauté visant à déterminer s'il est possible de constituer l'île Hog et les dunes Sandhills en réserve de parc national et, le cas échéant, la façon dont cette dernière pourrait être créée.

2021 · Le 4 juin, l'Assemblée des conseils d'Epekwitk et le gouvernement du Canada annoncent le lancement de consultations publiques dans le cadre du processus d'évaluation de la faisabilité. Par la suite, un résumé des résultats de la consultation publique démontre clairement le vif désir du public de protéger la région de Pituamkek.

2022 · Le gouvernement du Canada et l'Assemblée des conseils d'Epekwitk soulignent la conclusion fructueuse de l'évaluation de faisabilité pour une réserve de parc national en signant un protocole d'entente. Cette réalisation mène au début des négociations en vue d'une entente officielle d'établissement.

2023 · Le gouvernement du Canada et L'nuey, au nom de l'Assemblée des conseils d'Epekwitk, poursuivent les négociations en vue de l'établissement d'une réserve de parc national à Pituamkek en mettant la dernière main à l'entente d'établissement et en la signant.

2024 · Dans le budget de 2024, le gouvernement du Canada annonce qu'il fait un pas de plus vers l'établissement de la nouvelle réserve de parc national à Pituamkek. Le 16 avril, le gouvernement du Canada propose de financer 71,9 millions de dollars sur 12 ans, à compter de 2024-2025, la création et l'exploitation de Pituamkek. Le 4 juillet 2024, la réserve de parc national Pituamkek est officiellement créée lors d'une annonce et d'une fête communautaire à l'île Lennox.

« Mes ancêtres ont vécu ici longtemps. Mon père et mon frère venaient pêcher ici tard le soir. Auparavant, plusieurs familles mi'kmaq venaient y pêcher l'anguille. Toutes ces personnes vivaient de la terre [...] le long des berges; elles trouvaient des pommes de terre sauvages, appelées tapatat, et des pois sauvages, et les ramassaient. Ensuite, elles rentraient à la maison pour les cuisiner. »

*Georgina Knockwood Crane,
aînée mi'kmaq*



ENTENTE

Le Mi'kmaq Epekwitnewaq Kapmntemuow (qui signifie « *gouvernement de la Nation Mi'kmaq d'Epekwitk/de l'Î.-P.-É.* ») et le gouvernement du Canada souhaitent tous deux que la réserve de parc national Pituamkek soit considérée avec le plus grand respect et qu'elle soit protégée et gérée pour les générations actuelles et futures de Mi'kmaq Epekwitnewaq ainsi que pour l'ensemble de la population canadienne.

Cette entente tient compte du caractère **mutuellement avantageux que revêt le partage de la responsabilité pour la gestion et l'exploitation de la réserve de parc national Pituamkek pour le Canada et les Mi'kmaq Epekwitnewaq**, et constitue une occasion en or de protéger et de mettre en valeur Pituamkek ainsi que de maintenir sa continuité culturelle et son intégrité écologique.

OBJECTIF

L'entente exprime la vision suivante :

Les Mi'kmaq ont vécu à divers endroits dans la région de Pituamkek et dans celle qui est maintenant connue sous le nom d'Île-du-Prince-Édouard depuis des milliers d'années; ici, la nature ainsi que l'histoire et la culture mi'kmaq sont unies.

Les paysages de la réserve de parc national Pituamkek, dans leur état naturel, sont le foyer de traditions d'utilisation du territoire du peuple mi'kmaq, lequel a besoin de ces terres pour continuer à prospérer.

Les paysages de Pituamkek abritent des espèces et des écosystèmes rares et menacés, d'anciens sites archéologiques mi'kmaq, une culture mi'kmaq vivante, des formations géologiques sans pareil et une beauté naturelle précieuse.

Les terres et les paysages de Pituamkek constituent un trésor naturel et culturel pour les Mi'kmaq, pour tous les Canadiens ainsi que pour l'humanité.

Afin de souligner la vision commune et l'évolution de la relation en ce qui concerne le soin, la protection et la jouissance de la réserve de parc national Pituamkek, le Mi'kmaq Epekwitnewaq Kapmntemuow et le gouvernement du Canada **conviennent de collaborer à la planification, à l'exploitation et à la gestion** de cette réserve de parc national.

« [Pituamkek] est un lieu qui a été le théâtre de nombreuses histoires, comme la pêche, la chasse et le piégeage... une multitude d'activités pour survivre. Nous nous déplaçons beaucoup pour garder la terre en bonne santé aussi... parce qu'autrement, les ressources finissent par s'épuiser. »

« Nous y allions souvent pour cueillir des canneberges ou des bleuets... Mon père et moi allions là-bas, surtout pour pêcher des anguilles, et je n'ai encore rien goûté d'aussi bon que des pommes de terre nouvelles, des anguilles et du pain cuits dans le sable. L'île Hog nous a permis de traverser bien des moments difficiles... si vous y alliez pour pêcher des huîtres, vous aviez toujours de quoi manger. »

Keptin James (Jimmy) Bernard



NETUKULIMK (*neh-doo-goo-limgp*)

mot mi'kmaq reposant sur le concept de l'atteinte de normes adéquates en matière de nutrition et de bien-être économique au sein d'une communauté qui ne mettent pas en péril l'intégrité, la diversité ou la productivité de l'environnement.

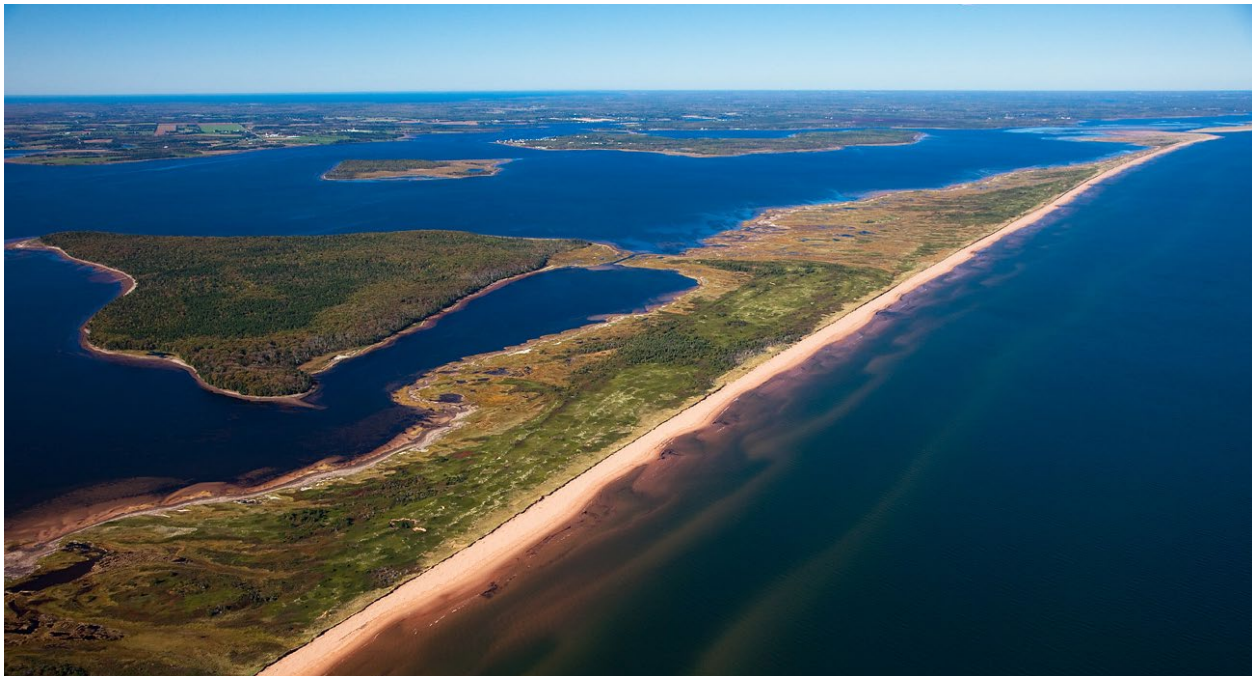
OBJECTIF COMMUNS

L'entente admet l'**importance du mode de vie et du savoir des Mi'kmaq Epekwitnewaq**. Les parties se sont engagées à intégrer ces concepts et pratiques dans la planification, la gestion, l'exploitation, la surveillance et l'évaluation de la réserve de parc national Pituamkek.

Ces objectifs communs comprennent :

- **le mode de vie des Mi'kmaq Epekwitnewaq** qui sera préservé et encouragé;
- **l'utilisation par les Mi'kmaq Epekwitnewaq**, laquelle sera prévue;
- **l'histoire et la culture** de la réserve de parc national Pituamkek qui seront communiquées au public;
- **les ressources patrimoniales ainsi que les lieux et les objets sacrés** désignés par les Mi'kmaq Epekwitnewaq qui seront protégés et gérés de manière à promouvoir leur mode de vie et à tenir compte de leurs connaissances;
- le respect **du savoir des Mi'kmaq Epekwitnewaq ainsi que de ses détenteurs** en intégrant le savoir mi'kmaq pertinent et accessible à l'exercice des pouvoirs, à la prise de décisions et à l'élaboration de matériel d'interprétation et de promotion.





TRAITÉS ET DROITS ANCESTRAUX

Les Traités de paix et d'amitié de 1725, 1749, 1752, 1760-1761 et 1779, conclus entre la Couronne et les Mi'kmaq, sont des accords solennels et contraignants **qui établissent des promesses continues ainsi que des obligations et des avantages mutuels pour les Mi'kmaq et la Couronne**, mais qui ne cèdent pas le titre ancestral mi'kmaq sur les terres.

La réserve de parc national Pituamkek demeure assujettie aux droits ancestraux et issus de traités, **ce qui signifie qu'elle n'a aucune incidence sur les droits que les Mi'kmaq ont ou pourraient avoir**. Les droits ancestraux et issus de traités sont protégés par la Constitution, la loi suprême du Canada. Ces droits l'emportent sur toute loi concernant un parc ou une aire protégée. Les Mi'kmaq continueront d'utiliser les terres traditionnelles à Pituamkek. **Le droit de chasser, de pêcher, de piéger, de cueillir et de se déplacer** se poursuivra à Pituamkek comme cela a toujours été le cas.

PRINCIPES COMMUNS

Des principes communs orientent la relation entre le Mi'kmaq Epekwitnewaq Kapmntemuow (gouvernement de la Nation Mi'kmaq de l'Î.-P.-É. – aussi connu sous le nom d'Assemblée des conseils d'Epekwitk) et Parcs Canada, ainsi que les activités entreprises conjointement dans le cadre de cette entente :

- Un respect commun pour le **Netukulimk** – un concept culturel fondé sur **l'atteinte de normes adéquates de nutrition et de bien-être économique au sein d'une communauté** qui ne met pas en péril l'intégrité, la diversité ou la productivité de l'environnement.
- Une compréhension commune des **sept générations** – un concept mi'kmaq selon lequel **les décisions prises aujourd'hui devraient se traduire par un monde durable pour les sept prochaines générations**. Ces décisions guident les croyances et les pratiques individuelles et collectives des Mi'kmaq Epekwitnewaq en matière de protection, d'approvisionnement et de gestion des ressources afin d'assurer et d'honorer la durabilité du territoire et de ses ressources pour les générations passées, présentes et futures.
- Un engagement commun à **protéger et à mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada** et à en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de manière à en assurer l'intégrité écologique et culturelle pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
- Une reconnaissance commune que **les pratiques traditionnelles des Mi'kmaq Epekwitnewaq sont essentielles pour affirmer les droits de ces derniers**.
- Une reconnaissance commune que les meilleures décisions et les résultats optimaux découlent des connaissances les plus complètes possibles et que les résultats positifs **sont plus probables lorsque deux points de vue (et parfois plus) sont entendus**.

SEPT GÉNÉRATIONS

concept mi'kmaq selon lequel les décisions prises aujourd'hui devraient se traduire par un monde durable pour les sept générations à venir.



COGESTION

L'entente d'établissement démontre une vision commune pour la mise sur pied d'un conseil de cogestion, « Toqi Alsutekekl » (DOH-ki Al-zou-DEH-keg-gâl), un terme mi'kmaq qui signifie « ils gèrent ensemble ». Autrement dit, l'organisme de cogestion doit prendre des décisions concernant la gestion de la réserve de parc national

Pituamkek. Dans le cadre du concept mi'kmaq d'***Etuaptomuk*** ou d'**approche à double perspective**, toutes les propositions, toutes les activités ou tous les aménagements qui ont une incidence sur la planification, la gestion, l'exploitation, la surveillance et l'évaluation de la réserve de parc national Pituamkek **seront présentés au conseil de cogestion aux fins d'examen et de décision.**

TOQI ALSUTEKEKL

(DOH-kee Al-zoo-DEH-keg-gul)

terme mi'kmaq qui signifie « ils gèrent ensemble », c'est-à-dire l'organisme de cogestion.

Les principales fonctions du conseil de cogestion peuvent comprendre :

- une **vaste collaboration** pour la mise en œuvre des décisions concernant la gestion de Pituamkek;
- l'**achèvement des évaluations** de l'état de Pituamkek, notamment l'intégrité écologique et culturelle;
- l'**élaboration et l'approbation des lignes directrices, des protocoles et des mesures** pour le soin, la protection, la jouissance, la recherche et la surveillance de Pituamkek;
- l'**élaboration et l'approbation des politiques** relatives à la délivrance de permis, de licences et d'autres autorisations pour l'accès à Pituamkek et son utilisation;
- la **définition de l'objectif, de la conception, de l'emplacement** et des autres exigences relatives à l'infrastructure à l'intérieur de Pituamkek;
- la **définition de la portée du plan directeur** et l'**élaboration de la version provisoire de ce plan.**



ETUAPTMUMK (*eh-doo-ahp-duh-mumk*)

un concept mi'kmaq par lequel les forces des savoirs autochtones sont vues d'un œil, et les forces des savoirs occidentaux de l'autre, afin que les deux yeux distincts puissent être utilisés ensemble au profit de tous. C'est ce qu'on appelle aussi l'« approche à double perspective ».

PLAN DIRECTEUR

Le plan directeur de la réserve de parc national Pituamkek sera élaboré sous la supervision du **Toqi Alsutekekl** et visera à recueillir les commentaires généraux des Mi'kmaq, du public et des intervenants. Ce plan comprendra une **vision écologique et culturelle à long terme**.

Le plan directeur comprendra :

- des conditions relatives à la protection des ressources et la remise en état de la région de Pituamkek;
- des exigences en matière de zonage et des limites;
- des plans et des objectifs en matière d'expérience du visiteur;
- des politiques en matière de diffusion externe et de mobilisation auprès du public;
- une évaluation du rendement de l'entente.

Le conseil de cogestion élaborera un plan directeur provisoire en consultation avec **le Mi'kmaq Epekwitnewaq Kapmntemuow et le gouvernement du Canada**.

Le conseil de cogestion, avec l'aide des parties, sollicitera le **point de vue des tiers et des organismes publics concernés, de même que du public**, au sujet du plan directeur provisoire.

Conformément à la Loi sur les parcs nationaux du Canada, le ministre **déposera au Parlement le plan directeur approuvé**.





PROCHAINES ÉTAPES

L'entente marque le début des prochaines étapes pour la réserve de parc national Pituamkek. Ces étapes doivent comprendre :

- la mise en œuvre de la **structure de cogestion** entre le Mi'kmaq Epekwitnewaq Kapmntemuow et Parcs Canada énoncée dans l'entente;
- la création d'une vision détaillée **de la conservation et de l'expérience du visiteur** pour la région;
- l'élaboration d'un **plan directeur**.

L'expérience du visiteur **sera modeste au départ, mais elle prendra de l'ampleur avec le temps**. L'infrastructure qui permettra à Pituamkek d'accueillir des visiteurs sera l'un des éléments de planification prioritaires élaborés sous la direction de la structure de cogestion. Par conséquent, il faudra un certain temps avant que des visiteurs puissent être accueillis à Pituamkek.

Cette entente d'établissement pour Pituamkek s'appuie sur la réalisation de **l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard d'une réconciliation véritable et durable** avec les peuples autochtones et d'une **relation de gouvernement à gouvernement renouvelée avec les Mi'kmaq Epekwitnewaq**. En travaillant ensemble, le gouvernement du Canada et le Mi'kmaq Epekwitnewaq Kapmentemuow prennent des mesures pour protéger ce paysage naturel et culturel emblématique pour les générations futures.

« Les Mi'kmaq occupent Epekwitk depuis la nuit des temps. Notre peuple a toujours été l'intendant de la terre. Par conséquent, il est notre devoir de protéger et de préserver une partie importante de notre environnement et de notre patrimoine culturel mi'kmaq afin d'honorer les générations passées et futures. Nous sommes enthousiastes à l'idée de collaborer avec Parcs Canada pour faire de ce rêve une réalité. »

Chef Junior Gould de la Première Nation Abegweit

Coprésident de l'Assemblée des conseils d'Epekwitk et représentant du Mi'kmaq Epekwitnewaq Kapmentemuow, le gouvernement de la Nation Mi'kmaq de l'Î.-P.-É.

EXAMEN ET MODIFICATION

L'entente prévoit un **examen périodique**. Lorsque les signataires de l'entente en conviennent, ils peuvent modifier cette dernière pour s'assurer qu'elle réalise **leur vision et leurs objectifs communs** pour Pituamkek.

pituamkek@pc.gc.ca

info@lnuey.ca





Parks Canada Parcs Canada

